



Le Creusot
le 16 août 2019

www.acaps-le creusot.fr

Ami(e)s Adhérent(e)s,

Vous trouverez ci-joint tous les programmes de rentrée pour la saison **2019/2020**.

DATES DE REPRISE :

09 Septembre pour la plupart des cours

10 Septembre pour la Marche

16 " " les cours de Roger BERTHIER

17 " " les cours d'Isabelle MARLOIS

24 « « les cours de Nadine DUROUET

26 " " les cours de Yoga

QUELQUES CHANGEMENTS :

Au niveau des cours :

Le cours de Zumba du mardi soir de 19h30 à 20h30 est supprimé

Un créneau d'aquagym nous est accordé pour la rentrée, nous en connaissons les jours et heures ultérieurement et l'information sera communiquée sur le site internet de l'ACAP.S.

Le cours de Damien GALOUSTOFF sera assuré par Sylvie RICHARD

Se reporter à la fiche du détail des activités proposées jointe

CERTIFICATS MEDICAUX :

Comme l'an passé, nous vous demandons (lors de votre inscription), **un certificat médical**, celui-ci est obligatoire et doit indiquer précisément le ou les sports pratiqués à l'ACAPS :

- Gymnastique (d'entretien, renforcement musculaire, prévention des chutes)
- Tennis loisir - Yoga - Danses folkloriques - Zumba - Randonnées pédestres

Cependant les dispositions du code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées comme suit :

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de **3 saisons** sportives consécutives au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.

Durant la nouvelle période de validité de 3 saisons sportives consécutives du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, **le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé: S'il répond «NON» à toutes les questions et qu'il l'atteste, il est dispensé de présentation d'un certificat médical. S'il répond «OUI» à une seule des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an.**

En conséquence, si le certificat médical que vous nous avez fourni date de 2017 ou après, vous pouvez simplement nous remettre avec votre inscription, le questionnaire de santé «QS – SPORT » ainsi que l'attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive dûment complétés, datés et signés.

INSCRIPTIONS :

Pour limiter les perturbations liées aux inscriptions de début des cours, nous vous remercions de vous inscrire aux permanences assurées aux dates ci-dessous :

**Les 4 – 5 – 6 -12 et 19 septembre 2019 et le 9 octobre 2019
de 16h00 à 18h30 à la Maison des Associations GUYNEMER, salle Mermoz**

**Présence des membres du comité au Forum des Associations le
01 septembre 2019 à la NEF**

Pour raison d'assurance, **vous devez acquitter votre cotisation dès la première séance. Rapportez bien votre FICHE D'INSCRIPTION complétée par votre adresse e-mail (si vous en possédez une), ainsi que votre CARTE D'ADHERENT pour le timbre 2019/2020 (sa mise à jour est obligatoire pour tous les cours).**

COTISATIONS :

Le montant des cotisations reste inchangé depuis 2015 : 55 € pour une personne majeure, **30€** pour une personne mineure, **85 €** pour un couple (deux personnes mariées ou pacsées suivant les lois en vigueur ou un parent et son enfant mineur).

Les personnes bénéficiant d'une participation de leur **Comité d'Etablissement**, devront nous les **fournir lors de leur adhésion.**

Nous ne prenons pas les coupons Sports ANCV

YOGA :

Chaque année, nous avons un nombre important de demandes concernant cette activité et le nombre de places est limité. Les personnes inscrites l'an passé sont naturellement prioritaires. **Si vous souhaitez continuer cette activité ayez l'amabilité de nous le signaler**, sans réponse de votre part, vous ne serez pas réinscrits. Les personnes inscrites au cours du repas de fin d'année n'ont pas à se réinscrire.

RANDONNEES PEDESTRES :

Il serait souhaitable que les participants ne se rendent pas directement sur le lieu de la randonnée mais viennent sur le parking des acacias pour se regrouper dans les voitures. Ceci faciliterait le stationnement des véhicules sur les parkings de départ des randonnées, ceux-ci étant parfois de taille peu importante.

Pour toutes les sorties et les séjours, nous vous demandons de **respecter** scrupuleusement les **dates de paiement (voir précisions sur feuille d'activités P.N)**

LES 40 ANS DE L'ACAPS :

En 1979, par la volonté de quelques volontaires férus de sports, l'ACAPS a été créée et 40 ans plus tard, elle est toujours présente sur le bassin creusotin, plus alerte que jamais. Aussi pour fêter cet évènement, nous organisons un repas d'anniversaire, il aura lieu :

le Samedi 30 Novembre 2019 à 12h30 Salle des Ursulines à Montcenis.

Vous trouverez une feuille jointe à cet envoi avec tous les renseignements et un bulletin de participation pour vous inscrire rapidement et de préférence à la rentrée. Merci d'avance.

ASSEMBLEE GENERALE :

Vendredi 15 Novembre 2019 à 17h30
Maison des Associations GUYNEMER

n'oubliez pas de nous faire parvenir vos procurations si vous n'avez pas la possibilité de participer.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier dans lequel nous avons réuni le maximum d'informations et nous espérons vous revoir parmi nous à la rentrée ainsi qu'à notre **Assemblée Générale**.

A toutes et à tous, bonne fin de vacances. Bien amicalement.

Le Président.
H. CHARBONNIER

ASSOCIATION CREUSOTINE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

27, BOULEVARD DES ABATTOIRS 71200 LE CREUSOT E-mail : association.acaps@laposte.net

